

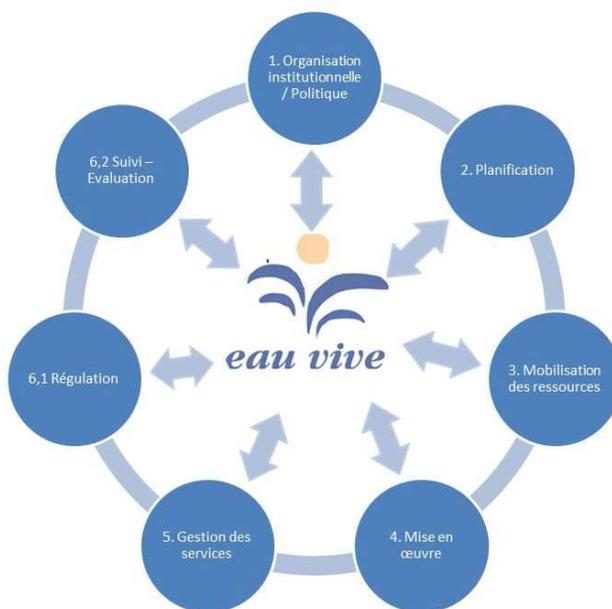
Prix SUEZ Initiatives – Institut de France

Prix Spécial du Jury

Edition 2015-2016

"InterK'Eau", Niger

Eau Vive



Structure

Eau Vive Internationale est une organisation de solidarité internationale. Professionnelle et citoyenne, non partisane et non confessionnelle, elle est le fruit d'une construction partagée entre Africains et Européens, guidée par des valeurs fortes sur lesquelles est fondée la mise en œuvre de tous les projets, programmes et mobilisations.

Fondée en 1978, Eau Vive devient le 1er mars 2014 à Ouagadougou, la fédération Eau Vive Internationale – association internationale de droit burkinabè – structure faitière des cinq « Eau Vive nationale » (Eau Vive Burkina Faso, Eau Vive France, Eau Vive Mali, Eau Vive Niger, Eau Vive Sénégal).

Contexte

« InterK'Eau » est un projet mené dans les 5 communes (Kornaka, Adjekoria, Dan-Goulbi, Mayara et Sabon-Machi) du canton de Kornaka dans le sud du Niger, région de Maradi.

Le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. En milieu rural, une personne sur deux n'a pas accès à l'eau potable et seulement 7% des nigériens ont accès à des latrines, avec un taux de prévalence des maladies diarrhéiques de 35%. Dans le canton de Kornaka, 63% de la population a accès à l'eau. Cette situation relativement favorable se justifie par la réalisation, ces 10 dernières années, de nombreuses infrastructures hydrauliques. Toutefois, les ouvrages ne sont pas tous fonctionnels (pannes, vétusté, dégradation). De plus, conformément à la loi de décentralisation de 2004, si les communes ont pour prérogatives la responsabilité de l'eau et de l'assainissement, c'est à dire la gestion complète des services, très peu de moyens techniques et financiers leur ont été transférés par l'Etat.

La « communalisation » est très récente et les communes, notamment rurales, restent confrontées à de lourdes contraintes : étendue de leurs territoires (souvent plus de 50 km de rayon), population parfois isolée, faible

pouvoir économique et manque de formation des élus et de leurs administrés notamment sur les prérogatives des collectivités, et un réel manque de moyens humains, techniques et financiers. Bien souvent, le personnel salarié de la commune se limite à trois personnes salariées. Et le transfert des dotations de l'Etat ne permet pas de réaliser les investissements nécessaires. C'est dans ce contexte qu'Eau Vive a accompagné en 2006, lors d'un premier projet, la mise en place dans ces communes de l'association des communes du canton de Kornaka (ACCK), première forme de structure intercommunale. Le deuxième projet a alors été, à partir de 2010 (jusqu'en 2012), d'institutionnaliser ce service intercommunal, de le structurer et l'organiser afin de lui permettre de prendre en charge l'ensemble de ses prérogatives. C'est dans la continuité de cette action que « InterK'Eau » a été mis en place.

Objectifs

L'objectif général d'InterK'Eau est d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des 400 000 habitants du canton de Kornaka en innovant par la mise en place d'un **service intercommunal de l'eau pérenne**.

Ses objectifs spécifiques sont donc complémentaires : viser au renforcement des capacités des élus, administrations, techniciens et usagers de l'eau des 5 communes et prévoir dans le même temps des réalisations concrètes qui permettent à ces mêmes responsables et usagers d'exercer leurs responsabilités.

Dans son approche innovante d'AMOCI, Eau Vive accompagne tous les acteurs et fait prendre conscience à chacun d'eux l'importance de tous les autres.

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles des 5 communes du canton de Kornaka, en matière de maîtrise d'ouvrage des infrastructures hydrauliques et d'assainissement, à travers :

- un cadre de concertation intercommunal Eau et Assainissement fonctionnel,
- un service technique intercommunal Eau et Assainissement structuré, fonctionnel et pérennisé,
- 78 élus locaux formés et assumant la gestion des services publics d'eau et d'assainissement,
- un voyage d'échange en France, avec des élus, des services techniques, des syndicats d'eau.

Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité à l'eau et à l'assainissement des ménages des 5 communes du canton de Kornaka, à travers :

- 1 mini-AEP (adduction en eau potable) construite et fonctionnelle, couverture des besoins en eau de 3000 personnes,
- 200 latrines familiales fonctionnelles et bien entretenues,
- 6 blocs de latrines scolaires à 2 cabines construits,
- 3 blocs de latrines publiques construits et mis en exploitation.

Objectif 3 : les capacités techniques des opérateurs locaux et des structures villageoises sont renforcées :

- 20 maçons formés et équipés en matière de construction de latrines familiales,
- 1 Association d'Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) mise en place et formée,
- 3 comités de gestion de latrines publiques mis en place et fonctionnels,
- 10 comités villageois de salubrité mis en place et fonctionnels,
- 3 clubs scolaires d'hygiène mis en place et fonctionnels,
- 10 formateurs hygiénistes formés aux bonnes pratiques d'hygiène de base,
- des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques de l'hygiène organisées dans les 5 communes.

Pour comprendre les AUSPE

en Afrique les habitants se regroupent en association pour gérer leur point d'eau. Ces associations sont formées des habitants eux-mêmes, bénévoles, et sont en lien régulier avec la mairie. La mise en place de ces associations d'habitants est une étape clef au succès d'un service de l'eau pérenne.

Description du projet

Agir sur l'ensemble des parties prenantes en même temps

C'est en agissant sur l'ensemble des parties prenantes que l'accès à l'eau pour tous devient pérenne.

Eau Vive travaille avec les élus et services techniques des communes afin qu'ils aient les compétences et les outils de gestion adéquats pour gérer la complexité de leur service de l'eau.

Eau Vive travaille avec toutes les entreprises impliquées dans les infrastructures (puits, châteaux d'eau, pompes, latrines, etc.) et leur maintenance : les entreprises qui construisent les infrastructures (foreurs, maçons, installateurs des pompes, etc.), les acteurs qui les réparent et qui organisent les réparations, les banques qui ouvrent les comptes financiers de chaque point d'eau et qui proposent des mutuelles (assurant qu'il y ait en permanence des moyens financiers pour organiser les réparations).

Enfin et surtout, Eau Vive travaille avec les habitants qui sont sur le point d'avoir accès pour la première fois, dans la majorité des cas, à l'eau. Autre cas, certains habitants ont eu accès quelques mois à l'eau suite à la mise en place d'un point d'eau, mais sans la gouvernance communale et l'organisation nécessaire, le point d'eau est tombé rapidement en panne sans être réparé, et ce pendant des années. Eau Vive accompagne les habitants afin qu'ils aient les moyens de décider eux-mêmes de leur implication et de leur organisation de leurs points d'eau. Cet « empowerment » des habitants est nécessaire pour assurer la pérennité du service de l'eau.

L'AMOCI : une approche qui rend pérenne l'accès à l'eau en Afrique

L'AMOCI signifie littéralement appui à maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. Eau Vive a pu tester depuis 2006 l'AMOCI dans l'ensemble du canton de Kornaka au Niger et aussi au Burkina Faso. Cette approche est aujourd'hui plébiscitée par de nombreux maires. A ce jour, Eau Vive a débuté l'accompagnement de 4 nouvelles communes de la région d'Illéla, au Niger.

Le projet est constitué de deux phases, la première met l'accent sur l'appui à l'organisation institutionnelle avec la mise en place du service intercommunal et du cadre de concertation intercommunal. Cette phase amorce aussi des actions pilotes en matière de formation des formateurs (hygiénistes, maçons, ...), la réalisation d'ouvrages tests pour accompagner tout le processus de renforcement des capacités. Il s'agissait donc dans cette phase de tester l'approche méthodologique du projet et d'en faire un premier bilan avant de généraliser les activités du projet en y apportant les corrections nécessaires.

La seconde phase, qui s'effectue dans la continuité des actions entreprises en première phase, **met l'accent sur le suivi et l'encadrement des structures mises en place, la mise à l'échelle des actions pilotes et la réalisation du gros des ouvrages prévus.** Cette phase était très importante car c'est d'elle que dépendait la naissance de la dynamique locale en matière de gestion et de bonne gouvernance des services d'eau et assainissement ainsi que les conditions de sa durabilité.

Chaque phase comporte deux volets.

Volet 1 : Accompagnement des 5 communes dans l'organisation et la gestion du service d'eau potable et d'assainissement et mise en place de l'intercommunalité (par l'approche innovante AMOCI d'Eau Vive)

Volet 2 : Renforcement des capacités des opérateurs locaux d'eau potable et d'assainissement (artisans réparateurs, maçons, points de vente de pièces de rechange, etc.)

Volet 3 : Réalisation d'infrastructures d'eau potable et à l'assainissement

Volet 4 : Renforcement de la capacité des habitants à gérer leur points d'eau et leurs latrines et diffusion des bonnes pratiques d'hygiène dans les foyers, les écoles, via la radio, etc.

Description de l'innovation

L'AMOCI : une innovation organisationnelle en réponse à un monde complexe

La somme de solutions techniques innovantes ne suffit plus à résoudre le gravissime problème de l'accès à l'eau en Afrique. Au Niger, un habitant sur deux n'a pas accès à l'eau, 93% n'ont pas de toilettes et 34% de la population souffre de maladies diarrhéiques. Il est nécessaire de mettre en place une organisation globale du service de l'eau en prenant en compte toutes les parties prenantes dans le respect de leurs cultures et usages. Cela nécessite de passer par une approche pas à pas qui peut prendre entre 6 et 12 ans, selon les contextes, mais qui assure un résultat certain : un accès à l'eau pour tous et sur la durée.

Au Niger, la décentralisation, sous sa forme actuelle, date de 2002. Avec le nouveau découpage territorial, le Niger compte :

- 7 régions plus la communauté urbaine de Niamey, 63 départements,
- 265 communes dont 52 urbaines et 213 rurales (qui réunissent au total plus de 12 000 villages),
- 4 communautés urbaines regroupant les communes urbaines des plus grandes agglomérations.

Les élus de Kornaka travaillent depuis de nombreuses années avec **Eau Vive sur ces logiques de mutualisation des moyens**. Ils ont mené tout d'abord des actions notamment dans le domaine culturel (radio communautaire) et l'animation des communautés avec l'organisation **de journées intercommunales annuelles tournant d'une année à l'autre dans chaque mairie à la fois festives, sportives, et techniques et réunissant toutes les parties prenantes, et partenaires de la commune, les autorités locales et régionales**. Cette approche a permis plus récemment de mettre en place **un service intercommunal Eau et Assainissement**.

Résultats

En matière d'accès à l'eau potable : l'adduction d'eau bénéficie à 3 000 personnes (à raison d'1 robinet pour 250 personnes – l'AEP comportant 4 bornes fontaines de 3 robinets chacune).

En matière d'accès à l'assainissement : les 200 latrines familiales bénéficient à 2000 personnes à raison de 10 personnes par latrine ; les latrines scolaires bénéficient à 1 000 élèves ; les latrines publiques peuvent accueillir jusqu'à 2 000 personnes les jours d'affluence.

Les mesures d'accompagnement ont concerné :

- les élus des 5 communes du canton de Kornaka, soit 78 personnes ;
- le service technique intercommunal de l'eau et de l'assainissement ;
- les membres des 3 comités de gestion des latrines publiques et les membres de l'association des usagers du service public de l'eau, soit 35 personnes ;
- les 10 maçons locaux qui bénéficieront de formation et d'équipements ;
- les 10 hygiénistes qui bénéficieront de formation sur les pratiques d'hygiène ;
- les 10 comités villageois de salubrité mis en place, soit 120 personnes ;
- les élèves et les enseignants des 3 écoles, soit environ 1000 personnes.

Par ailleurs, au moins 50 000 personnes (10 000 par commune) sont impactées par les activités de sensibilisation à l'hygiène. De manière indirecte, la totalité de la population des 5 communes du canton de Kornaka, soit près de 400 000 personnes, bénéficie du projet.

Réplicabilité du projet

La valorisation permet la diffusion du projet sur le territoire national. Elle s'appuie sur une répliquabilité déjà confirmée. Ainsi, après avoir rencontré Eau Vive et les élus de Kornaka, ceux du Canton de Illéla également au Niger (4 communes) ont élaboré un projet d'intercommunalité avec l'appui d'Eau Vive.

Conditions de répliquabilité

Dans le cadre de la décentralisation, la majorité des États a transféré la compétence eau et assainissement aux communes, afin que les services publics soient gérés au plus près des populations, alors même que les communes sont peu formées, structurées et la question du service public reste conceptuelle ou embryonnaire.

Ce contexte renforce largement le potentiel de diffusion et de répliquabilité de l'innovation : l'exercice de la compétence eau et assainissement est un défi à relever dans tous ces États, et le projet sera donc diffusé bien au-delà du seul cadre national nigérien.

Contact

Laurent GROLLEAU, Directeur Eau Vive France

Email : laurent.grolleau@eau-vive.org

Site Internet

Prix SUEZ initiatives – Institut de France: www.prix-initiatives.com

Eau Vive International : www.eau-vive.org